

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: KRONES multicroma Primer 2202 30 L

Version: 3 / FR

Date de révision: 22.02.2021

Numéro de la matière: 0905972041

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 22.02.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

KRONES multicroma Primer 2202 30 L

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Additif de sérigraphie et de tampographie

Utilisations identifiées

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
PROC1	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en œuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
PROC2	Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4	Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC5	Mélange dans des processus par lots
PROC8a	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
PROC8b	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13	Traitement d'articles par trempage et versage
PROC19	Activités manuelles avec contact physique de la main
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8d	Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Utilisations déconseillées

SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH
Böhmerwaldstraße 5
93073 Neutraubling
Germany
No. de téléphone +49 9401 70-3020
No. Fax +49 9401 70-3696
Service émetteur / Quality Management
téléphone
Adresse email de la personne quality.management@kic-krones.com

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: KRONES multicroma Primer 2202 30 L

Version: 3 / FR

Date de révision: 22.02.2021

Numéro de la matière: 0905972041

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 22.02.21

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour information médicale (en allemand et anglais): +49 (0) 551 192 40 (Giftinformationszentrum Nord).
En cas d'accident de transport et d'autres urgences: +44 (0) 1235 239 670 (NCECV, National Chemical
Emergency Center)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Éthanol

No. CAS	64-17-5
No. EINECS	200-578-6
Numéro d'enregistrement	01-2119457610-43

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolement lors de l'application de la préparation. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité	B (matières combustibles liquides)
Classe de température	T2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les équipements électriques / moyens de production utilisés doivent satisfaire les règles / l'état généralement reconnu de la technique en matière de sécurité applicable au local de travail. Les locaux destinés aux opérations de transvasement/remplissage doivent posséder un sol conducteur. Stocker conformément à la réglementation en vigueur)

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: KRONES multicroma Primer 2202 30 L

Version: 3 / FR

Date de révision: 22.02.2021

Numéro de la matière: 0905972041

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 22.02.21

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker entre 15 et 30 °C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Additif de sérigraphie et de tampographie

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Éthanol

Liste	VLEP			
Valeur	1900	mg/m ³	1000	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	9500	mg/m ³	5000	ppm(V)

Etablie le: 2011; Remarque: TMP: 84; FT: 48

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Éthanol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Ouvrier			
Durée d'exposition	Long terme			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	950			mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Ouvrier			
Durée d'exposition	Court terme			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet local			
Concentration	1900			mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Ouvrier			
Durée d'exposition	Long terme			
Voie d'exposition	dermale			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	343			mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Consommateur			
Durée d'exposition	Long terme			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet systémique			
Concentration	114			mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Groupe de réf.	Consommateur			
Durée d'exposition	Court terme			
Voie d'exposition	par inhalation			
mode d'effet	Effet local			
Concentration	950			mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)			

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: KRONES multicroma Primer 2202 30 L

Version: 3 / FR

Date de révision: 22.02.2021

Numéro de la matière: 0905972041

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 22.02.21

Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	206	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	87	mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Éthanol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,96	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,79	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	2,75	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	580	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	3,6	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	2,9	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,63	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Protection respiratoire - Note

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés. Masque complet, filtre A

Protection des mains

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: KRONES multicroma Primer 2202 30 L

Version: 3 / FR

Date de révision: 22.02.2021

Numéro de la matière: 0905972041

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 22.02.21

En cas de contacts prolongés ou répétés, des gants en caoutchouc doublés de textiles sont recommandés.

Épaisseur du gant > 0,5 mm

Temps de pénétration < 30 min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection du corps

Des blouses en coton ou en coton/synthétiques sont acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide		
Couleur	incoloré		
Odeur	de solvant		
La limite de l'odeur			
Remarque	N'est disponible		
valeur pH			
Remarque	Non applicable		
Point de fusion			
Remarque	non déterminé		
Point de congélation			
Remarque	non déterminé		
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	env. 78		°C
Pression	1.013	hPa	
méthode	Valeur de littérature		
Point d'éclair			
Valeur	env. 12		°C
méthode	ASTM D 6450 (CCCFP)		
Le coefficient de l'évaporation			
Remarque	non déterminé		
inflammabilité (solide, gaz)			
Non applicable			
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Limite d'explosivité, inférieure	env. 3,5		%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	env. 15		%(V)
Source	Données de la littérature		
Pression de vapeur			
Valeur	29		hPa
température	20	°C	

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: KRONES multicroma Primer 2202 30 L

Version: 3 / FR

Date de révision: 22.02.2021

Numéro de la matière: 0905972041

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 22.02.21

méthode	Valeur de littérature		
Densité de vapeur			
Remarque	non déterminé		
Densité			
Valeur	0,8		g/cm ³
température	20	°C	
méthode	DIN EN ISO 2811		
Hydrosolubilité			
Remarque	partiellement miscible		
coefficient de partage: n-octanol/eau			
Remarque	Non applicable		
Température d'inflammabilité			
Valeur	env. 425		°C
Source	Données de la littérature		
Temps d'écoulement			
Valeur	< 12		s
température	20	°C	
méthode	DIN 53211 4 mm		
propriétés explosives			
évaluation	non		
Propriétés comburantes			
évaluation	Aucun(e) n'est connu(e).		

9.2. Autres informations

Autres données

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés importants pour la sécurité.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Regardez section 5.2 (Mesures de lutte contre l'incendie - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: KRONES multicroma Primer 2202 30 L

Version: 3 / FR

Date de révision: 22.02.2021

Numéro de la matière: 0905972041

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 22.02.21

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant
Remarque Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences issues de la pratique

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: KRONES multicroma Primer 2202 30 L

Version: 3 / FR

Date de révision: 22.02.2021

Numéro de la matiere: 0905972041

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 22.02.21

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

N'est disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque

Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les récipients vides doivent faire l'objet d'une classification conforme à l'ordonnance sur l'inventaire des déchets en vigueur.

Lorsque cette préparation est réduite à l'état de déchet, sa classification selon le catalogue européen des déchets est

Code de déchets CEE 08 03 12* déchets d'encre contenant des substances dangereuses

Si la préparation est mélangée à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer.

Pour plus d'informations, contacter les autorités locales.

Emballages contaminés

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.

Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

Les emballages qui ne sont pas vides sont des déchets dangereux (code déchet 150110).

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: KRONES multicroma Primer 2202 30 L

Version: 3 / FR

Date de révision: 22.02.2021

Numéro de la matiere: 0905972041

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 22.02.21

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1263	1263	1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	PAINT RELATED MATERIAL	PAINT RELATED MATERIAL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 96/82/CE

Catégorie	7B	Liquides facilement inflammables	5.000.000	kg	50.000.000	kg
-----------	----	----------------------------------	-----------	----	------------	----

COV

COV (CE)	93,6	%	
COV (CE)		748,8	g/l

Fiche de données de sécurité conforme à règlement (CE) no 1907/2006

Nom commercial: KRONES multicroma Primer 2202 30 L

Version: 3 / FR

Date de révision: 22.02.2021

Numéro de la matière: 0905972041

remplace la version: 2 / FR

Date d'impression 22.02.21

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Autres informations

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire PICCS.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ENCS.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL ou NDSL.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Liq. 2

Liquide inflammable, Catégorie 2

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.